

Image not found or type unknown



La caution peut elle etre encaissée

Par **Fuego**, le **21/07/2011** à **13:40**

Bonjour,

J'ai déjà entendu dire que la caution donnée en chèque au propriétaire à la signature du bail ne devait en aucun cas être encaissé par le propriétaire avant l'état des lieux de départ et seulement à condition que des dommages ont été causés à l'appartement.

Est-il possible de faire un recours si le propriétaire encaisse le chèque au premier mois?

Merci

Par **Domil**, le **21/07/2011** à **13:44**

Tout chèque remis à vocation à être immédiatement encaissé. Vous relatez une légende. Imaginez que vous restiez dans le logement 20 ans, alors que le chèque n'est valable qu'un an.